



CONDITIONS GÉNÉRALES YZ125

1. Parties impliquées dans la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125

- a) Yamaha Motor Europe N.V. (ci-après dénommée YME), y compris ses succursales ;
- b) Infront Moto Racing (ci-après dénommée « IMR ») ;
- c) Fédération Internationale de Motocyclisme – Europe (ci-après dénommée FIM/FIM Europe).

2. Participation des parties

- a) YME définit la structure et les règles de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 (ci-après dénommée la « Coupe »), il s'agit de l'entité responsable de la gestion des droits de marketing et de promotion de la Coupe, celle-ci est par ailleurs responsable de la communication entre les parties prenantes impliquées dans le projet ;
- b) Les succursales de YME sont en charge de la communication locale et des contacts directs avec les pilotes et de leur fournir le pack de bienvenue et le kit d'autocollants *bLU cRU* au nom de YME ;
- c) IMR gère les droits de télévision de la SuperFinale et est chargé de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe YZ125 FIM *bLU cRU* dans le cadre du MXGP / Motocross des Nations « **MXoN** » annuel. IMR est la partie prenante qui établit les contacts directs avec FIM/ FIM Europe en ce qui concerne la SuperFinale ;
- d) YME est chargé de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe FIM YZ *bLU cRU* dans le cadre de la manche du MXGP / MXoN.
- e) L'octroi des licences pour la SuperFinale est régi par les règlements sportifs et techniques de la FIM (seules les licences pour un événement unique continental ou celles du championnat européen 125 sont autorisées) et il incombe au pilote d'en faire la demande par l'intermédiaire de la fédération nationale compétente. De plus amples informations se trouvent sur l'extranet de la FIM.
- f) Lorsque, dans les présentes conditions générales, il est fait référence au « pilote » ou aux « pilotes », le cas échéant, il s'agit d'un terme explicite : Le pilote et son représentant légal.

3. Structure de la Coupe

- a) Inscription
L'inscription en ligne pour la participation à la Coupe est possible du 27 septembre 2022 jusqu'au 28 février 2023 ;
- b) Championnat national
La Coupe fera partie intégrante des championnats nationaux, dans lesquels les pilotes Yamaha auront leur propre classement qui sera verrouillé et déterminé avant le **1er août 2023** pour la sélection des pilotes à la SuperFinale ;
- c) SuperFinale
Les meilleurs pilotes de chaque championnat national (Point 6 - groupes A, B, C) participeront à une SuperFinale qui se déroulera **À CONFIRMER** et fera partie de l'événement principal MXGP/ MXoN.



- d) Cérémonie du podium de la SuperFinale
Les trois premiers pilotes du classement général recevront les prix suivants : 1°
Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
2° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe



3° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe

Le prix de distributeur sera décerné au distributeur national ayant fait preuve de la plus grande proactivité en termes de : contacts, inscriptions, informations sportives, informations aux médias et présence sur le terrain ;

Le prix du plus jeune pilote sera décerné au plus jeune pilote sur la grille de départ de la SuperFinale.

e) *Masterclass* bLU cRU

Les 3 meilleurs pilotes ainsi que 2 autres participants sélectionnés par le comité de course YME de la SuperFinale du MXoN participeront à l'événement *Masterclass bLU cRU* (octobre/novembre 2023) avec les ambassadeurs *bLU cRU* ;

f) Championnat EMX 125 2024

Le meilleur pilote de la *Masterclass*, choisi par le comité de course YME et les ambassadeurs *bLU cRU* rejoindra une équipe Yamaha MX *bLU cRU* comme pilote Yamaha officiel pour la saison 2024.

4. Conditions de participation

- a) La participation à la Coupe est limitée aux championnats nationaux d'Europe ;
- b) Les pilotes doivent être détenteurs d'une licence complète auprès de leur Fédération nationale, se conformer aux règles techniques/sportives de la Coupe nationale et doivent courir sur une Yamaha YZ125 dans un pays européen ;
- c) Pour participer à la Coupe, le pilote doit être âgé de 13 à 16 ans ;
L'âge minimum de **13 ans** doit être atteint au moment des premières vérifications techniques de l'événement, à savoir normalement le vendredi de l'événement.
L'âge maximum se termine à la fin de l'année civile au cours de laquelle le coureur atteint l'âge de **16 ans**.
- d) Il est **obligatoire** pour les pilotes participant à la Coupe d'utiliser pendant la saison des championnats nationaux, la SuperFinale et la *Masterclass*, l'autocollant Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 et le kit Paddock Blue fourni par les succursales nationales de YME, sauf s'il en est convenu autrement par écrit.

5. Assurance

- a) Pour la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125, la responsabilité de l'assurance incombe à chaque fédération nationale et pour la SuperFinale à la FIM ;
- b) Les clauses d'indemnisation et de responsabilité sont établies par l'assurance comprise dans les licences de la FIM et des fédérations nationales ;
- c) Le pilote reconnaît et accepte les risques et les dangers résultant de sa participation à la Coupe. YME et/ou ses succursales sont exclus de toute responsabilité en cas d'accident entraînant des blessures, une invalidité permanentes ou un décès.



6. Participation aux événements

- a) Les pilotes doivent participer à des compétitions dans leur championnat national sur une Yamaha YZ125 et doivent avoir pris part à au moins 50 % des courses dans ce championnat pour pouvoir participer à la SuperFinale ;
- b) Il est de la responsabilité de YME de définir la répartition des pilotes par pays et la sélection des pilotes pour la SuperFinale ;
- c) Le total de 40 pilotes sera atteint en respectant les critères suivants par zone :

Groupe A. Espagne / Italie / France / Royaume-Uni / Allemagne / Pays-Bas – **14 pilotes au total** ;

Groupe B. Suède / Norvège / Danemark / Finlande / Belgique / Autriche / Suisse - **18 pilotes au total** ;

Groupe C. Grèce / Portugal / Pologne / Turquie / Ukraine / Lettonie / Estonie / Croatie – **8 pilotes au total** ;

Après l'inscription, le comité de course YME déterminera l'allocation spécifique des coureurs par pays. Celle-ci sera définie en fonction du nombre d'inscriptions, afin d'offrir une possibilité similaire de disputer la SuperFinale dans chaque groupe.

- d) Les pilotes qui réussissent à franchir l'étape suivante dans la Coupe sont obligés d'y participer, à moins d'en être empêchés par une force majeure (blessure, grave problème de santé). Dans un tel cas, le pilote sera remplacé par un pilote de réserve.

7. Coûts

- a) Tous les coûts de participation à cette Coupe (en ce qui concerne les championnats nationaux, la SuperFinale et la Masterclass *bLU cRU*) incombent au pilote/à l'équipe, incluant, sans s'y limiter, le transport et la logistique, l'achat et l'utilisation de la moto, les pièces détachées, les réparations mécaniques, l'assistance, l'obtention des licences pour le championnat national et la SuperFinale ;
- b) Il n'y a pas de frais d'inscription pour cette Coupe, y compris pour la SuperFinale, la Masterclass et le Championnat EMX125 (hors règles propres à la Coupe nationale, obtention d'une licence pour le championnat national et frais de participation définis par la fédération/l'organisateur national(e)) ;
- c) Les succursales nationales de YME fourniront un pack de bienvenue *bLU cRU* : 2 T-shirts Paddock Blue, 1 sweat à capuche Paddock Blue, 1 parapluie, 1 casquette, 1 sac à dos et 1 kit d'autocollants exclusifs pour la moto ;
Si le pilote souhaite recevoir des packs de bienvenue, des équipements Yamaha Racing tout-terrain et des kits d'autocollants pour la moto supplémentaires, la demande doit être faite auprès des succursales nationales YME, par l'intermédiaire du coordinateur *bLU cRU* et ils seront mis à disposition pour un coût promotionnel.

8. Instructions pour l'inscription

- a) Pour participer à la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125, il est obligatoire de respecter toutes les étapes du processus d'inscription en ligne ;
- b) Chaque pilote sera contacté par le coordinateur national *bLU cRU* dans un délai de 14 jours pour confirmer son inscription ;
- c) Toutes les informations fournies par le pilote relèvent de sa responsabilité, car elles



seront vérifiées par les distributeurs nationaux.



9. Annulation des événements

Pour toute raison et sans préavis, YME se réserve le droit, à sa discrétion et à tout moment, de modifier ou d'annuler totalement ou partiellement les Conditions générales et/ou la Coupe. YME n'est pas responsable des frais encourus par le pilote en raison de l'annulation.

10. Conditions de participation EMX125 2024

- a) Le meilleur pilote choisi lors de la Masterclass de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ125 participera au championnat EMX125 en 2024 pour une équipe Yamaha MX *bLU cRU* ;
- b) Le pilote sera un pilote Yamaha officiel selon les conditions définies dans le cadre d'un contrat de pilote annuel avec YME ;
- c) Le pilote participant à l'EMX125 devra suivre les règles et les instructions de YME et de l'équipe, y compris les contrats de sponsoring.

11. Droits à l'image

Jusqu'au 31 décembre 2023, sans limitation dans le temps et à des fins historiques, pour les matériaux antérieurs au 31 décembre 2023, et sans limitation de temps ou de territoire, en s'inscrivant à la Coupe et en signant le formulaire d'inscription, les pilotes octroient ou procurent gratuitement à YME le droit exclusif d'utiliser leur nom, ainsi que leur(s) numéro(s) individuel(s) de course, leur signature, initiales, image, y compris les portraits photos, film, vidéo, CD/DVD-ROM et toute autre séquence ou commentaires de leur part par voie électronique, ainsi que leurs commentaires et opinions, en rapport les publicités, les activités promotionnelles et la vente de motos et autres produits fabriqués et/ou commercialisés par YME.

12. Échéance

Le présent contrat entrera en vigueur au moment de l'inscription et expirera automatiquement le 31 décembre 2023 sans qu'aucune notification de YME ou du pilote ne soit requise.

13. Droit applicable

- a) Les présentes Conditions générales font partie intégrante de l'inscription. En s'inscrivant à la Coupe et en signant le formulaire d'inscription, le pilote accepte les présentes Conditions générales ;
- b) Le pilote accepte que tout litige en rapport avec la Coupe (ou sa participation à celle-ci), y compris l'utilisation des informations fournies par le pilote à YME, soit régi par le droit néerlandais et résolu par le tribunal compétent d'Amsterdam, aux Pays-Bas.



CONDITIONS GÉNÉRALES YZ85

1. Parties impliquées dans la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85

- a) Yamaha Motor Europe N.V. (ci-après dénommée YME), y compris ses succursales ;
- b) Infront Moto Racing (ci-après dénommée « IMR ») ;
- c) Fédération Internationale de Motocyclisme – Europe (ci-après dénommée FIM/FIM Europe).

2. Participation des parties

- a) YME définit la structure et les règles de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85 (ci-après dénommée la « Coupe »), il s'agit de l'entité responsable de la gestion des droits de marketing et de promotion de la Coupe, celle-ci est par ailleurs responsable de la communication entre les parties prenantes impliquées dans le projet ;
- b) Les succursales de YME sont en charge de la communication locale et des contacts directs avec les pilotes et de leur fournir le pack de bienvenue et le kit d'autocollants *bLU cRU* au nom de YME ;
- c) IMR gère les droits de télévision de la SuperFinale et est chargé de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe YZ85 FIM *bLU cRU* dans le cadre du MXGP / Motocross des Nations « **MXoN** » annuel. IMR est la partie prenante qui établit les contacts directs avec FIM/ FIM Europe en ce qui concerne la SuperFinale ;
- d) YME est chargé de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe FIM YZ *bLU cRU* dans le cadre de la manche du MXGP / MXoN.
- e) L'octroi des licences pour la SuperFinale est régi par les règlements sportifs et techniques de la FIM Europe (seules les licences pour un événement unique continental ou celles du championnat européen 85 sont autorisées) et il incombe au pilote d'en faire la demande par l'intermédiaire de la fédération nationale compétente. De plus amples informations se trouvent sur l'extranet de la FIM.
- f) Lorsque, dans les présentes conditions générales, il est fait référence au « pilote » ou aux « pilotes », le cas échéant, il s'agit d'un terme explicite : Le pilote et son représentant légal.

3. Structure de la Coupe

- a) Inscription
L'inscription en ligne pour la participation à la Coupe est possible du 27 septembre 2022 jusqu'au 28 février 2023 ;
- b) Championnat national
La Coupe fera partie intégrante des championnats nationaux, dans lesquels les pilotes Yamaha auront leur propre classement qui sera verrouillé et déterminé avant le **1er août 2023** pour la sélection des pilotes à la SuperFinale ;
- c) SuperFinale
Les meilleurs pilotes de chaque championnat national participeront à une SuperFinale qui aura lieu le **À CONFIRMER** et fera partie de l'événement principal MXGP / MXoN :

Cérémonie du podium de la SuperFinale



Les trois premiers pilotes du classement général recevront les prix suivants : 1°
Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
2° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe
3° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe

Le prix de distributeur YME sera décerné au distributeur national ayant fait preuve de la plus grande proactivité en termes de : contacts, inscriptions, informations sportives, informations aux médias et présence sur le terrain ;

Un prix du plus jeune pilote sera décerné au plus jeune pilote sur la grille de départ de la SuperFinale.

d) *Masterclass* bLU cRU

Les 3 meilleurs pilotes ainsi que 2 autres participants sélectionnés par un comité de course YME lors de la SuperFinale du MXGP participeront ensuite à une Masterclass de 3 jours (octobre/novembre 2023) avec les ambassadeurs *bLU cRU* ;

e) Zone EMX 85 et course finale 2024

Le meilleur pilote de la Masterclass, choisi par le comité de course YME et les ambassadeurs *bLU cRU*, sera soutenu par Yamaha aux conditions indiquées au point : 10 au cours de la saison 2024.

4. Conditions de participation

- a) La participation à la Coupe est limitée aux championnats nationaux d'Europe ;
- b) Les pilotes doivent être détenteurs d'une licence complète auprès de leur Fédération nationale, se conformer aux règles techniques/sportives de la Coupe nationale et doivent courir sur une Yamaha YZ85 dans un pays européen ;
- c) Pour participer à la Coupe, le pilote doit être âgé de 11 à 13 ans ;
L'âge minimum de **11 ans** doit être atteint au moment des premières vérifications techniques de l'événement, à savoir normalement le vendredi de l'événement.
L'âge maximum se termine à la fin de l'année civile au cours de laquelle le coureur atteint l'âge de **13 ans**.
- d) Il est **obligatoire** pour les pilotes participant à la Coupe d'utiliser pendant la saison des championnats nationaux, la SuperFinale et la Masterclass, l'autocollant Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85 et le kit Paddock Blue fourni par les succursales nationales de YME.

5. Assurance

- a) Pour la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85, la responsabilité de l'assurance incombe à chaque fédération nationale et, pour la SuperFinale, à la FIM ;
- b) Les clauses d'indemnisation et de responsabilité sont établies par l'assurance comprise dans les licences de la FIM et des fédérations nationales ;
- c) Le pilote reconnaît et accepte les risques et les dangers résultant de sa participation à la Coupe. YME et/ou ses succursales sont exclus de toute responsabilité en cas d'accident entraînant des blessures, une invalidité permanentes ou un décès.

6. Participation aux événements

- a) Les pilotes doivent participer à des compétitions dans leur championnat national sur une Yamaha YZ85 et doivent avoir pris part à au moins 50 % des courses dans ce championnat pour pouvoir participer à la SuperFinale ;



- b) Il est de la responsabilité de YME de définir la répartition des pilotes par pays et la sélection des pilotes pour la SuperFinale ;
- c) Le total de 40 pilotes sera atteint en respectant les critères suivants par zone :

Groupe A. Espagne / Italie / France / Royaume-Uni / Allemagne / Pays-Bas – **14 pilotes au total** ;

Groupe B. Suède / Norvège / Danemark / Finlande / Belgique / Autriche / Suisse - **18 pilotes au total** ;

Groupe C. Grèce / Portugal / Pologne / Turquie / Ukraine / Lettonie / Estonie / Croatie – **8 pilotes au total** ;

Une fois l'inscription terminée, la répartition spécifique des pilotes par pays sera définie en fonction du nombre d'inscriptions avec pour but d'offrir la possibilité similaire de participer à la SuperFinale à l'intérieur de chaque groupe.

- d) Les pilotes qui réussissent à franchir l'étape suivante dans la Coupe sont obligés d'y participer, à moins d'en être empêchés par une force majeure (blessure, grave problème de santé). Dans un tel cas, le pilote sera remplacé par un pilote de réserve.

7. Coûts

- a) Tous les coûts de participation à cette Coupe (en ce qui concerne les championnats nationaux, la SuperFinale et la Masterclass *bLU cRU*) incombent au pilote/à l'équipe, incluant, sans s'y limiter, le transport et la logistique, l'achat et l'utilisation de la moto, les pièces détachées, les réparations mécaniques, l'assistance, l'obtention des licences pour le championnat national et la SuperFinale ;
- b) Il n'y a pas de frais d'inscription pour cette Coupe, y compris pour la SuperFinale, la Masterclass et le Championnat EMX85 (hors règles propres à la Coupe nationale, obtention d'une licence pour le championnat national et frais de participation définis par la fédération/l'organisateur national(e)) ;
- c) Les succursales nationales de YME fourniront gratuitement un pack de bienvenue *bLU cRU* (2 T-shirts, 1 sweat à capuche, 1 parapluie, 1 casquette, 1 sac à dos) et 1 kit d'autocollants exclusifs pour la moto ;
Si le pilote souhaite recevoir des packs de bienvenue, des équipements Yamaha Racing tout-terrain et des kits d'autocollants pour la moto supplémentaires, la demande doit être faite auprès des succursales nationales YME, par l'intermédiaire du coordinateur *bLU cRU* et ils seront mis à disposition pour un coût promotionnel.

8. Instructions pour l'inscription

- a) Pour participer à la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ85, il est obligatoire de respecter toutes les étapes du processus d'inscription en ligne. > ;
- b) Le pilote sera contacté par le coordinateur national *bLU cRU* dans un délai de 14 jours pour confirmer son inscription
- c) Toutes les informations fournies par le pilote relèvent de sa responsabilité, car elles seront vérifiées par les distributeurs nationaux.

9. Annulation des événements

Pour toute raison et sans préavis, YME se réserve le droit, à sa discrétion et à tout



moment, de modifier ou d'annuler totalement ou partiellement les Conditions générales et/ou la Coupe. YME n'est pas responsable des frais encourus par le pilote en raison de l'annulation.



10. Conditions de participation EMX85 2024

- a) Le meilleur pilote choisi lors de la Masterclass *bLU cRU* participera au championnat EMX85 en 2024 ;
- b) Le pilote sera un pilote soutenu par Yamaha selon les conditions définies dans le cadre d'un contrat de pilote annuel avec YME, avec les avantages suivants :
 - a. N° 1 YZ85 (prêt à l'emploi) - 1 kit GYTR - 1 pièces détachées std (valeur max 3 000 €)
- c) Le pilote participant à l'EMX85 devra suivre les règles et les instructions de YME et de l'équipe, y compris les contrats de sponsoring.

11. Droits à l'image

Jusqu'au 31 décembre 2023, sans limitation dans le temps et à des fins historiques, pour les matériaux antérieurs au 31 décembre 2023, et sans limitation de temps ou de territoire, les pilotes octroient ou procurent gratuitement à YME le droit exclusif d'utiliser leur nom, ainsi que leur(s) numéro(s) individuel(s) de course, leur signature, initiales, image, y compris les portraits photos, film, vidéo, CD/DVD-ROM et toute autre séquence ou commentaires de leur part par voie électronique, ainsi que leurs commentaires et opinions, en rapport les publicités, les activités promotionnelles et la vente de motos et autres produits fabriqués et/ou commercialisés par YME.

12. Échéance

Le présent contrat entrera en vigueur au moment de l'inscription et expirera automatiquement le 31 décembre 2023 sans qu'aucune notification de YME ou du pilote ne soit requise.

13. Droit applicable

- a) Les présentes Conditions générales font partie intégrante de l'inscription. En s'inscrivant à la Coupe et en signant le formulaire d'inscription, le pilote accepte les présentes Conditions générales ;
- b) Le pilote accepte que tout litige en rapport avec la Coupe (ou sa participation à celle-ci), y compris l'utilisation des informations fournies par le pilote à YME, soit régi par le droit néerlandais et résolu par le tribunal compétent d'Amsterdam, aux Pays-Bas.



CONDITIONS GÉNÉRALES YZ65

1. Parties impliquées dans la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ65

- a) Yamaha Motor Europe N.V. (ci-après dénommée YME), y compris ses succursales ;
- b) IMR Moto Racing (ci-après dénommée « IMR ») ;
- c) Fédération Internationale de Motocyclisme – Europe (ci-après dénommée FIM/FIM Europe).

2. Participation des parties

- a) YME définit la structure et les règles de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ65 (ci-après dénommée la « Coupe »), il s'agit de l'entité responsable de la gestion des droits de marketing et de promotion de la Coupe, celle-ci est par ailleurs responsable de la communication entre les parties prenantes impliquées dans le projet ;
- b) Les succursales de YME sont en charge de la communication locale et des contacts directs avec les pilotes et de leur fournir le pack de bienvenue et le kit d'autocollants *bLU cRU* au nom de YME ;
- c) IMR gère les droits de télévision de la SuperFinale et est chargé de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ65 dans le cadre du MXGP / Motocross des Nations « **MXoN** » annuel. IMR est la partie prenante qui établit les contacts directs avec FIM/ FIM Europe en ce qui concerne la SuperFinale ;
- d) YME est chargé de l'organisation de la SuperFinale de la Coupe d'Europe FIM YZ *bLU cRU* dans le cadre de la manche du MXGP / MXoN.
- e) L'octroi des licences pour la SuperFinale est régi par les règlements sportifs et techniques de la FIM Europe (seules les licences pour un événement unique continental ou celles du championnat européen 65 sont autorisées) et il incombe au pilote d'en faire la demande par l'intermédiaire de la fédération nationale compétente. De plus amples informations se trouvent sur l'extranet de la FIM.
- f) Lorsque, dans les présentes conditions générales, il est fait référence au « pilote » ou aux « pilotes », le cas échéant, il s'agit d'un terme explicite : Le pilote et son représentant légal.

3. Structure de la Coupe

- a) Inscription
L'inscription en ligne pour la participation à la Coupe est possible du 27 septembre 2022 jusqu'au 28 février 2023 ;
- b) Championnat national
La Coupe fera partie intégrante des championnats nationaux, dans lesquels les pilotes Yamaha auront leur propre classement qui sera verrouillé et déterminé avant le **1er août 2023** pour la sélection des pilotes à la SuperFinale ;
- c) SuperFinale
Les meilleurs pilotes de chaque championnat national participeront à une SuperFinale qui aura lieu le **À CONFIRMER** et fera partie de l'événement principal MXGP / MXoN ;



Cérémonie du podium de la SuperFinale

Les trois premiers pilotes du classement général recevront les prix suivants : 1°

Coupe/assiette/médaille FIM-Europe

2° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe

3° Coupe/assiette/médaille FIM-Europe

Le prix de distributeur YME sera décerné au distributeur national ayant fait preuve de la plus grande proactivité en termes de : contacts, inscriptions, informations sportives, informations aux médias et présence sur le terrain ;

Un prix du plus jeune pilote sera décerné au plus jeune pilote sur la grille de départ de la SuperFinale.

d) *Masterclass* bLU cRU

Les 3 meilleurs pilotes ainsi que 2 autres participants sélectionnés par un comité de course YME lors de la SuperFinale du Motocross des Nations FIM Monster Energy participeront ensuite à une Masterclass de 3 jours (octobre/novembre 2023) avec les ambassadeurs *bLU cRU* ;

e) Zone EMX 65 et course finale 2024

Le meilleur pilote de la Masterclass, choisi par le comité de course YME et les ambassadeurs *bLU cRU*, sera soutenu par Yamaha aux conditions indiquées au point : 10 au cours de la saison 2024.

4. Conditions de participation

- a) La participation à la Coupe est limitée aux championnats nationaux d'Europe ;
- b) Les pilotes doivent être détenteurs d'une licence complète auprès de leur Fédération nationale, se conformer aux règles techniques/sportives de la Coupe nationale et doivent courir sur une Yamaha YZ65 dans un pays européen ;
- c) Pour participer à la Coupe, le pilote doit être âgé de 8 à 11 ans ;
L'âge minimum de **8 ans** doit être atteint au moment des premières vérifications techniques de l'événement, à savoir normalement le vendredi de l'événement.
L'âge maximum se termine à la fin de l'année civile au cours de laquelle le coureur atteint l'âge de **11 ans**.
- d) Il est **obligatoire** pour les pilotes participant à la Coupe d'utiliser pendant la saison des championnats nationaux, la SuperFinale et la Masterclass, l'autocollant Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ65 et le kit Paddock Blue fourni par les succursales nationales de YME.

5. Assurance

- a) Pour la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ65, la responsabilité de l'assurance incombe à chaque fédération nationale et pour la SuperFinale à la FIM ;
- b) Les clauses d'indemnisation et de responsabilité sont établies par l'assurance comprise dans les licences de la FIM et des fédérations nationales ;
- c) Le pilote reconnaît et accepte les risques et les dangers résultant de sa participation à la Coupe. YME et/ou ses succursales sont exclus de toute responsabilité en cas d'accident entraînant des blessures, une invalidité permanentes ou un décès.

6. Participation aux événements

- a) Les pilotes doivent participer à des compétitions dans leur championnat national sur une Yamaha YZ65 et doivent avoir pris part à au moins 50 % des courses dans ce championnat pour pouvoir participer à la SuperFinale ;



- b) Il est de la responsabilité de YME de définir la répartition des pilotes par pays et la sélection des pilotes pour la SuperFinale ;
- c) Le total de 40 pilotes sera atteint en respectant les critères suivants par zone :

Groupe A. Espagne / Italie / France / Royaume-Uni / Allemagne / Pays-Bas – **14 pilotes au total** ;

Groupe B. Suède / Norvège / Danemark / Finlande / Belgique / Autriche / Suisse - **18 pilotes au total** ;

Groupe C. Grèce / Portugal / Pologne / Turquie / Ukraine / Lettonie / Estonie / Croatie – **8 pilotes au total** ;

Une fois l'inscription terminée, la répartition spécifique des pilotes par pays sera définie en fonction du nombre d'inscriptions avec pour but d'offrir la possibilité similaire de participer à la SuperFinale à l'intérieur de chaque groupe.

- d) Les pilotes qui réussissent à franchir l'étape suivante dans la Coupe sont obligés d'y participer, à moins d'en être empêchés par une force majeure (blessure, grave problème de santé). Dans un tel cas, le pilote sera remplacé par un pilote de réserve.

7. Coûts

- a) Tous les coûts de participation à cette Coupe (en ce qui concerne les championnats nationaux, la SuperFinale et la Masterclass *bLU cRU*) incombent au pilote/à l'équipe, incluant, sans s'y limiter, le transport et la logistique, l'achat et l'utilisation de la moto, les pièces détachées, les réparations mécaniques, l'assistance, l'obtention des licences pour le championnat national et la SuperFinale ;
- b) Il n'y a pas de frais d'inscription pour cette Coupe, y compris pour la SuperFinale, la Masterclass et le Championnat EMX65 (hors règles propres à la Coupe nationale, obtention d'une licence pour le championnat national et frais de participation définis par la fédération/l'organisateur national(e)) ;
- c) Les succursales nationales de YME fourniront gratuitement un pack de bienvenue *bLU cRU* (2 T-shirts, 1 sweat à capuche, 1 parapluie, 1 casquette, 1 sac à dos) et 1 kit d'autocollants exclusifs pour la moto ;
Si le pilote souhaite recevoir des packs de bienvenue, des équipements Yamaha Racing tout-terrain et des kits d'autocollants pour la moto supplémentaires, la demande doit être faite auprès des succursales nationales YME, par l'intermédiaire du coordinateur *bLU cRU* et ils seront mis à disposition pour un coût promotionnel.

8. Instructions pour l'inscription

- a) Pour participer à la Coupe d'Europe FIM *bLU cRU* YZ65, il est obligatoire de respecter toutes les étapes du processus d'inscription en ligne. > ;
- b) Le pilote sera contacté par le coordinateur national *bLU cRU* dans un délai de 14 jours pour confirmer son inscription
- c) Toutes les informations fournies par le pilote relèvent de sa responsabilité, car elles seront vérifiées par les distributeurs nationaux.

9. Annulation des événements



Pour toute raison et sans préavis, YME se réserve le droit, à sa discrétion et à tout moment, de modifier ou d'annuler totalement ou partiellement les Conditions générales et/ou la Coupe. YME n'est pas responsable des frais encourus par le pilote en raison de l'annulation.



10. Conditions de participation EMX65 2024

- a) Le meilleur pilote choisi lors de la Masterclass *bLU cRU* participera au championnat EMX65 en 2024 ;
- b) Le pilote sera un pilote soutenu par Yamaha selon les conditions définies dans le cadre d'un contrat de pilote annuel avec YME, avec les avantages suivants :
 - a. N° 1 YZ65 (prêt à l'emploi) - 1 kit GYTR - 1 pièces détachées std (valeur max 3 000 €)
- c) Le pilote participant à l'EMX65 devra suivre les règles et les instructions de YME et de l'équipe, y compris les contrats de sponsoring.

11. Droits à l'image

Jusqu'au 31 décembre 2023, sans limitation dans le temps et à des fins historiques, pour les matériaux antérieurs au 31 décembre 2023, et sans limitation de temps ou de territoire, les pilotes octroient ou procurent gratuitement à YME le droit exclusif d'utiliser leur nom, ainsi que leur(s) numéro(s) individuel(s) de course, leur signature, initiales, image, y compris les portraits photos, film, vidéo, CD/DVD-ROM et toute autre séquence ou commentaires de leur part par voie électronique, ainsi que leurs commentaires et opinions, en rapport les publicités, les activités promotionnelles et la vente de motos et autres produits fabriqués et/ou commercialisés par YME.

12. Échéance

Le présent contrat entrera en vigueur au moment de l'inscription et expirera automatiquement le 31 décembre 2023 sans qu'aucune notification de YME ou du pilote ne soit requise.

13. Droit applicable

- a) Les présentes Conditions générales font partie intégrante de l'inscription. En s'inscrivant à la Coupe et en signant le formulaire d'inscription, le pilote accepte les présentes Conditions générales ;
- b) Le pilote accepte que tout litige en rapport avec la Coupe (ou sa participation à celle-ci), y compris l'utilisation des informations fournies par le pilote à YME, soit régi par le droit néerlandais et résolu par le tribunal compétent d'Amsterdam, aux Pays-Bas.